

310	Brochellaz Cyrille	1966
	Brochellaz Charles	1952
311	Valloton Adolphe	1966
312	Carron Lydia	1942
	Carron Firmin	1954
313	Bender Faustine	1950
	Bender Marie	1966
314	Vouillamoz Louis	1966
315	Carron Eugénie	1966
317	Cotture-Granges Florine	1966
318	Carron Michel	1966
319	Carron Jules	1966
320	Bender-Ançay Juliette	1966
321	Maret Ulrich	1942
	Maret Marie-Louise	1954
322	Seigle Louise	1966
323	Carron Edmond	1966
324	Roduit Pierre	1966
	Roduit-Cotture Ida	1992
325	Roduit-Bender Marcel	1966
	Roduit-Bender Simone (urne)	2005
326	Bender Charly	1966
327	Arlettaz Clémentine	1966
328	Dorsaz Ferdinand	1966
329	Tornay Louis	1966
330	Bender Jules	1947
	Bender Ursule	1966
332	Arlettaz Gustave	1943
	Arlettaz Albertine	1966
335	Bender Marie	1967
336	Bender-Carron Germaine	1966
340	Granges Maurice	1954
341	Carron Florine	1918
	Carron Faustine	1940
	Carron Jules	1967
344	Carron Conrad	1967
345	Bender Jules	1967
	Bender Julienne	1967
346	Clivaz Chantal	1967
347	Rouvinet-Taramarcarz Cécile	1967
349	Roduit Roger	1967
	Roduit Clara (urne)	2005
352	Pitteloud Eugène	1953
	Pitteloud Céline	1967
	Pitteloud-Bourgeois Léa (urne)	1998
	Pitteloud Alois (urne)	2002
353	Boson Hermann	1940
	Boson-Bruchez Albertine	1954
354	Roduit David	1967
355	Davoli Marie	1967
356	Terretaz Robert	1967
357	Cotture Jules	1967
358	Carron-Gay Marie	1967
359	Maret Marc	1967
	Maret Lidwine (urne)	2016
	Maret Albert (urne)	2015
361	Maret Maurice	1945
	Maret Emilie	1967
363	Lovey Simone	1967
364	Bender Ernest	1967
365	Roduit Adrien	1967
366	Roduit Maurice	1962
	Roduit Adeline	1967
367	Carron-Cajeux Etienne	1967

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service technique.

Fully, le 23 décembre 2022
L'Administration communale



Enquête publique

L'Administration communale de Fully soumet à l'enquête publique la demande présentée par:
– Requêteur: Arctclimat-Swiss Sàrl, Z.I. En Bovéry 26B, 1868 Collombey

Propriétaires: Portela Maïté et Telmo
Situation: parcelle n°3345, Folio 26, Saxé – rue des Noyers, 1926 Fully, située en zone faible densité.
Coordonnées: 2'576'369/1'110'892
Objet: Installation de deux unités de chauffage/climatisation
– Requêteur et propriétaire: Morais Ribeiro Carla Susana, route Champagneule 27, 1926 Fully
Situation: parcelle n°7428, Folio 34, Les Vergers – route Champagneule, 1926 Fully, située en zone moyenne densité.
Coordonnées: 2'575'985/1'110'500
Objet: Construction d'un jardin d'hiver non-chauffé
Les demandes et les plans sont déposés au bureau du Service Technique où ils peuvent être consultés tous les jours de 8 h à 11 h 30. Les observations et oppositions éventuelles sont à formuler, cas échéant, dans les trente jours qui suivent la présente publication auprès de l'Administration communale.

Fully, le 23 décembre 2022
L'Administration communale



Commune de Grimisuat

Enquête publique

L'administration communale de Grimisuat soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire présentées par:

- Val Properties S.à.r.l., chemin du Chapitre 3 à Bramois, par le bureau d'architecture Jean-Yves Chevrier - JYC Architecture, Av. du Grand-Champsec 12 à Sion, pour la construction de 4 maisons d'habitation individuelles au Chemin des Ecoennes 18-20-22-24, parcelle no 5455, plan no 29, lieu dit: Les Ecoennes, zone: Habitat individuel H30 avec PAD U=0.4, coordonnées: 2596625/1123360, ce projet comporte une demande de dérogation à l'article 6h du PAD Condémines-Pradelaman «gabarit des accès», propriétaires: Geneviève Métrailler et Michel Mabillard.
- Mme Karine Défayes Robyr et M. Marc Antoine Robyr, chemin des Pins 14 à Grimisuat, par Nicollier Groupe SA, Ch. du Rhône 133 à Fully, pour la construction d'une piscine enterrée et la pose d'une armoire technique au chemin des Pins 14, parcelle no 1490, plan no 12, lieu dit: Surgat, zone: Habitat individuel H20, coordonnées: 2595325/1122525, propriétaires: Karine Défayes Robyr et Marc Antoine Robyr.

Les plans sont déposés au bureau communal, au 1er étage, guichet no 6, où ils peuvent être consultés pendant trente jours. Les observations ou oppositions éventuelles à l'encontre de ces projets doivent être adressées à l'Administration communale de Grimisuat, par écrit, sous pli recommandé, dans les trente jours à dater de la présente.

Grimisuat, le 23 décembre 2022
L'Administration communale



Commune de Grône

Aménagement du territoire – Prolongation des zones réservées

Le Conseil municipal de Grône rend notoire que, lors de la séance du 7 décembre 2022, l'assemblée primaire, a décidé de prolonger pour une durée de 3 ans les zones réservées instaurées le

19 décembre 2019, au sens des dispositions des articles 27 LAT et 19 LcAT, sur les zones à bâtir destinées à l'habitat de la partie supérieure de la commune, selon le périmètre indiqué dans le plan déposé et mis à l'enquête publique auprès de la commune en 2019.

Le but poursuivi par cette prolongation est de permettre l'adaptation du plan d'affectation des zones et de la réglementation y relative afin de mettre en œuvre le Plan directeur cantonal révisé et approuvé par le Conseil fédéral le 1er mai 2019, ainsi que les nouvelles bases légales cantonales en matière d'aménagement du territoire. A l'intérieur de cette zone, rien ne sera entrepris qui puisse entraver ou compromettre la réalisation des nouvelles prescriptions en cours d'élaboration, ainsi que le but poursuivi par la zone réservée.

La prolongation de 3 ans de ces zones réservées entre en force dès la présente publication au bulletin officiel et sera abrogée après homologation par le Conseil d'Etat des nouvelles prescriptions.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier au secrétariat des Services techniques durant les heures d'ouvertures officielles des bureaux.

Les oppositions éventuelles, dûment motivées et signées, notamment quant à la nécessité de prolonger la zone réservée, sa durée ou l'opportunité du but poursuivi par cette prolongation seront adressées par écrit [sous pli recommandé] à l'administration communale, dans les trente jours dès la présente publication, conformément à l'art. 19 al. 3 LcAT. Le Conseil d'Etat statue sur les oppositions (art. 19 al. 4 LcAT).

Grône, le 23 décembre 2022
L'Administration communale



Commune de Grône

Enquête publique

L'Administration communale de Grône soumet à l'enquête publique la (les) demande(s) déposée(s) par:

- Requêteur: M. Bastien Carrillo, route du Village 3, 1295 Tannay ; Auteur des plans: M. Michel Couturier Architecte, route de Sonvillaz 22, 3979 Grône, Situation: parcelle n° 758, plan n° 135, Lieu dit Névoliec, coordonnées 2'602'264 / 1'121'126; Propriétaire: M. Bastien Carrillo; Projet: Fermeture du couvert existant; Dérogations: art 120 RCCZ et 6 LC ; Affectation de la zone: À bâtir (chalets et réservée).

Les plans sont déposés au bureau communal où ils peuvent être consultés. Toutes observations ou oppositions éventuelles à l'encontre de cette (ces) demande(s) doivent être formulées dans les trente jours dès la présente publication, sous pli recommandé, en deux exemplaires, à l'Administration communale, Case postale 54, 3979 Grône.

Grône, le 23 décembre 2022
L'Administration communale



Commune d'Icogne

Enquête publique

L'Administration communale d'Icogne soumet à l'enquête publique la demande d'autorisation de construire déposée par:

- Requêteur et propriétaire: Herrmann Olivier, ch. de Châtelard 35 de Lens; auteur des Plans: PROJIMMO DUBUIS SA, rue de la